

COUPE DU MONDE DES RALLYES TOUT-TERRAIN ET COUPE INTERNATIONALE TOUT-TERRAIN POUR BAJAS DE LA FIA 2006

PLAN DE SÉCURITÉ

1.1. Plan de Sécurité

Un plan de sécurité doit être établi. Il comportera :

1.1.1 Le lieu d'implantation du PC du Rallye (la direction de course)

1.1.2 Le nom des responsables :

Directeur de Course

Directeur(s) de course adjoint(s)

Médecin chef

Responsable sécurité

Chefs de sécurité responsables de la sécurité sur chaque Secteur Sélectif

1.1.3 Les coordonnées des différents services de sécurité dans les zones dans lesquelles chaque Secteur Sélectif se déroulera :

Gendarmerie

Hôpitaux

Service médical d'urgence

Service de dépannage

Croix Rouge (ou équivalent)

1.1.4 L'itinéraire complet du rallye avec les secteurs de liaison détaillés

1.1.5 Le plan de sécurité de chaque Secteur Sélectif devant préciser :

a) L'emplacement exact de tous les postes des commissaires de route, des véhicules de secours et des postes radio sur une carte détaillée. Toutes les références GPS utilisées lors de l'épreuve doivent être exprimées en degrés, minutes et décimales de minutes. (Ces informations peuvent être omises du Plan de Sécurité afin d'en préserver la confidentialité mais elles doivent être fournies aux officiels de l'épreuve en temps voulu afin qu'ils puissent en faire un usage approprié.)

b) Les zones considérées par les Organismes comme étant ouvertes au public

c) Les mesures prises pour la sécurité des équipages

d) Les mesures prises pour la sécurité des officiels de l'épreuve

e) La procédure pour le suivi des voitures des concurrents

f) Les mesures à prendre au cas où un équipage manquerait

1.1.6 Le plan de sécurité doit spécifiquement anticiper les problèmes pouvant se poser dans chacun des domaines suivants :

a) Sécurité du public

b) Sécurité des équipages concurrents

c) Sécurité des officiels de l'épreuve

1.1.7 Pour les rallyes appartenant à la Coupe du Monde des Rallyes Tout-Terrain de la FIA ou à la Coupe Internationale Tout-Terrain pour Bajas de la FIA, le projet du plan de sécurité devra parvenir à la FIA au moins deux mois avant le départ. Ce plan devra comporter l'itinéraire complet, secteurs de liaison compris. Tout commentaire de la FIA sera connu dans les deux semaines suivant la réception du plan.

1.2 Responsable Sécurité

1.2.1 Un responsable sécurité sera désigné dans le règlement du rallye. Il fera partie du comité d'organisation et participera à la réalisation du plan de sécurité.

1.2.2 Pendant le rallye, il restera en liaison permanente avec la direction de course, le médecin chef et le départ de chaque Secteur Sélectif (par téléphone ou par radio).

1.2.3 Il sera chargé de l'application du plan de sécurité.

1.3 Chef de Sécurité de Secteur Sélectif

1.3.1 Le responsable sécurité sera assisté dans chaque Secteur Sélectif d'un chef de sécurité.

1.3.2 Le chef de sécurité de Secteur Sélectif devra effectuer l'inspection des parties concernées du Secteur Sélectif et certifier qu'il est conforme au plan de sécurité avant le passage de la première voiture concurrente.

1.4 Contrôle

1.4.1 Le contrôle du respect du plan de sécurité sera sous la responsabilité finale du Directeur de Course.

1.4.2 Dans les épreuves de la Coupe du Monde des Rallyes Tout-Terrain de la FIA et de la Coupe Internationale Tout-Terrain pour Bajas de la FIA, l'/les observateur(s) prêtera(ont) une attention particulière à toutes les procédures de sécurité.

1.5 Remarques générales

1.5.1 Bien que cette section concerne particulièrement les épreuves de la Coupe du Monde des Rallyes Tout-Terrain de la FIA et de la Coupe Internationale Tout-Terrain pour Bajas de la FIA, son application est recommandée pour tous les rallyes tout-terrain internationaux et les Bajas.

1.5.2 Chaque épreuve des deux disciplines a ses propres caractéristiques. Chaque organisateur doit adapter les mesures de sécurité au terrain et aux caractéristiques de l'épreuve et il en est responsable devant le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA et la Commission des Rallyes Tout-Terrain de la FIA. Les moyens mis en place seront spécifiés dans le rapport des observateurs et la Commission des Rallyes Tout-Terrain en tiendra compte dans le choix des épreuves pour les deux disciplines.

1.5.3 Il incombe aux organisateurs d'accélérer l'éducation du public et de toutes les parties concernées, en améliorant les exigences de sécurité, y compris au moyen de tout le matériel éducatif à leur disposition.

1.5.4 Une surveillance par hélicoptère est souhaitable pour les rallyes des deux disciplines.